

NOTICE EXPLICATIVE

de la grille d'analyse AT/MP

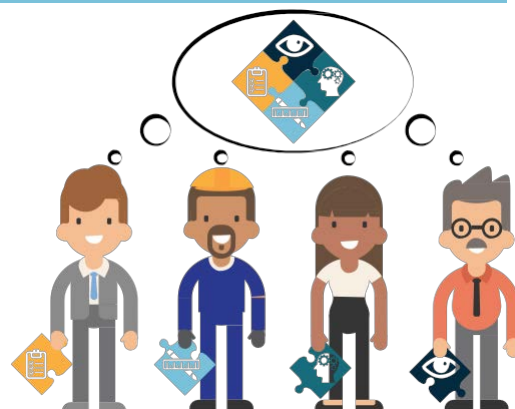
Finalité

Une analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles permet de comprendre ce qui s'est passé et de mettre en place des améliorations afin qu'ils ne se reproduisent plus au sein de l'établissement.

Cette analyse doit être formalisée selon une méthodologie définie au préalable et doit être réalisée de manière systématique. Les incidents, appelés aussi presque accidents peuvent être analysés selon la même méthode afin de prévenir la survenue de situations dangereuses dans l'établissement.

Les 4 étapes de l'analyse doivent être réalisées **en groupe de travail**. Seront associés à cette analyse, la victime (si c'est possible), les Instances Représentatives du Personnel le cas échéant (CHSCT ou les Délégués du Personnel), les éventuels témoins, un ou plusieurs collègues de la victime, les membres de l'encadrement pouvant valider le plan d'actions associé et toute autre personne que vous jugerez utile (médecin du travail, responsable maintenance...)

L'analyse doit être réalisée dans les plus brefs délais et pourra être complétée au retour de la victime.



1 - RECUEILLIR LES FAITS / CIRCONSTANCES DU DOMMAGE

La collecte d'informations se réalise :

- >> par l'observation,
- >> par la mesure : poids, distance, température, dimensions...
- >> par des entretiens avec la victime, les collègues et/ou les témoins,
- >> par la recherche documentaire : fiches techniques, dossiers machines, modes opératoires...

Un accident ou une maladie professionnelle, c'est une histoire dont on connaît la fin. Pour la reconstituer, on cherche à connaître quel était le travail demandé, quel en était le déroulement habituel et aussi ce qui a changé ou ce qui s'est passé d'inhabituel.



Ecrire le récit de l'histoire avec des faits observables, vérifiables et indiscutables.

Classer toutes les informations recueillies dans les 5 rubriques suivantes :

- >> **Activité** : Quelle était la tâche prescrite à la victime ? Que faisait-elle au moment des faits ? Y a-t-il eu quelque chose d'inhabituel ?
- >> **Organisation** : Quelle organisation ? Quelles particularités ? Moyens de communication ? Relations dans les équipes ? Contraintes extérieures ?
- >> **Matériel** : Quel matériel était utilisé ? Quels sont les risques spécifiques ? Quels sont les moyens de prévention mis en œuvre ? EPI ? Quel est l'état du matériel ? Origines de la panne ou défaillance ?
- >> **Humain** : Qui est la victime ? Niveau de formation ? Expériences ? Circonstances particulières ? Restrictions d'aptitudes ? Autres personnes impliquées ?
- >> **Environnement** : Etats des sols ? Bruit ? Température ? Eclairage ? Vapeurs ? Poussières ?

A PROSCRIRE :

- > les jugements de valeur sur les personnes
- > les opinions, les impressions, les suppositions
- > les solutions a priori
- > les faits décrivant un autre événement



Pour aller plus loin :

Vous pouvez utiliser une méthode de **recueil des faits** telle que Itamami, Ishikawa, 5M, QQQQP...

2 - RECHERCHER LES CAUSES ET LES FAITS DÉCLENCHEURS

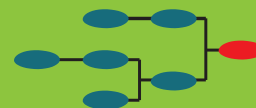
Parmi les faits recensés, déceler les causes qui sont à l'origine de l'accident. Le comportement d'un salarié est induit par son environnement et l'organisation du travail.

L'accident du travail ou maladie professionnelle ne résulte jamais d'une cause unique mais bien d'une combinaison de plusieurs facteurs : organisationnels, techniques et humains.

Cette démarche ne doit pas conduire à la recherche de responsabilités.

Pour aller plus loin :

Vous pouvez utiliser une **méthode d'organisation des faits** : arbre des causes, 5 pourquoi...



3 - DÉFINIR LES MESURES DE PREVENTION / PLAN D' ACTIONS

A partir des causes, lister toutes les mesures qui peuvent être mises en place pour éviter l'accident ou la maladie :

Ces mesures doivent respecter les 9 principes généraux de prévention

(article L4121-2 Code du Travail)

C'est souvent plus l'habitude que la nécessité qui oriente nos choix !!!

1. Eviter ou éliminer le risque
2. Evaluer les risques qui ne peuvent être évités
3. Combattre les risques à la source
4. Adapter le travail à l'homme
5. Tenir compte de l'évolution de la technique
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins
7. Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent : la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et influence des facteurs ambiants
8. Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
9. Donner des instructions appropriées aux travailleurs



EFFICACITÉ

EXEMPLE

Risque d'intoxication par solvant

- Suppression du risque : Suppression de l'opération de nettoyage par solvant
- Réduction du risque : Utilisation en zone confinée
- Confiner le risque : Captage à la source (aspiration)
- Protection individuelle : Masque
- Consigne de faire attention !

EXEMPLE

Autres exemples :

Supprimer l'accès à une machine plutôt que d'en interdire l'accès

Positionner ce qui est souvent utilisé à hauteur d'homme

Supprimer les produits dangereux plutôt que de fournir des gants de protection

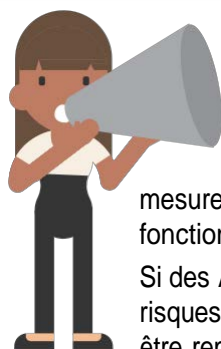
Réparer le chariot de manutention plutôt que de porter les colis à la main



- >> Les mesures peuvent être des solutions organisationnelles, techniques et/ou des solutions humaines.
- >> Attention à ne pas déplacer le risque ou à en générer de nouveaux.
- >> En fonction des causes identifiées, les mesures de prévention doivent être formalisées dans un plan d'actions comprenant les solutions validées, les moyens associés, les délais de réalisation et les responsables de la mise en œuvre de chacune d'elles.
- >> C'est l'occasion de vérifier l'efficacité de l'organisation des secours et d'ajouter des mesures de prévention adaptées.



4 - CONTROLER L'EFFICACITE DES ACTIONS DE PREVENTION



A la suite de l'analyse, le DUER - Document Unique d'Evaluation des Risques doit être mis à jour en intégrant les éléments de l'analyse AT/MP.

Périodiquement, vérifier l'application des mesures de prévention du DUER et leur efficacité en fonction de l'évolution des activités.

Si des AT/MP similaires se reproduisent, l'évaluation des risques et les mesures de prévention associées doivent être remises en question.

Pour aller plus loin :

Une communication sur l'accident ou la maladie professionnelle pourra être faite, vers l'ensemble des salariés et sur les différents sites, avec les constats et les actions de prévention réalisées.

Cette communication permettra de sensibiliser les salariés et de les inciter à signaler un dysfonctionnement dès sa survenue.

Analyse AT/MP > Notice > v2_180816

EN SAVOIR PLUS ? BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT ?

<http://www.carsat-nordpicardie.fr>
analyseat@carsat-nordpicardie.fr